

ment américain ne s'engageait qu'à recommander à l'Etat de New-York d'ouvrir le canal de Whitehall et d'Erié au Canada, mais nous, nous étions obligés de construire le canal de Caughnawaga et de l'ouvrir aux navires américains. Mais le projet de traité réserve au Canada le privilége de refuser aux navires américains l'usage du canal si l'Etat de New-York ne jugeait pas convenable d'accepter la recommandation du gouvernement des Etats-Unis, et d'ouvrir ces canaux aux canadiens. Nous devions avoir le libre usage du canal Erié, 465 milles de longueur, et du canal Champlain, 95 milles de longueur, en retour de l'usage du canal de Caughnawaga, d'environ 40 milles, soit, onze fois autant de milles de canal que ce que nous donnions. Il considère que la construction de ce canal serait une bonne politique sous les circonstances, parce qu'il fournit la sortie la moins dispendieuse et la plus facile pour le bois de la vallée de l'Outaouais, et épargnerait au moins \$200,000 aux commerçants de bois de l'Outaouais. La vaste quantité de provisions de bouche consommées dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre passerait par ce canal, au lieu du canal Erié, et Burlington deviendrait l'entrepôt de distribution au lieu d'Albany. Si les Américains nous refusaient l'usage de leurs canaux nous pourrions leur refuser l'usage du canal de Caughnawaga. On pourrait alléguer que sous ce traité nous n'aurions pas eu la libre navigation du lac Champlain, mais cela ne ferait que peu de différence, car au lieu de faire de Burlington le point de distribution, nous l'aurions fait à Rouse's-Point, ou quelqu'autre endroit sur les frontières. Il y a deux branches d'industrie qui auraient bénéficié de la réciprocité. En Canada nous avons de vastes dépôts de fer—et une mine très précieuse non loin de cette Chambre. Le commerce des minerais de fer des Etats-Unis est très grand, principalement des mines du lac Supérieur; enlevez le droit de vingt pour cent, et des quantités énormes seront exportées de l'autre côté, et le charbon apporté et le fer fabriqué ici et exporté aux Etats-Unis. Avec ce traité en opération, on emploierait d'immenses capitaux et des milliers et des milliers d'ouvriers. Dans la Nou-

velle-Ecosse nous avons d'énormes dépôts de charbon qui pourrait être transporté aux ports de la Nouvelle-Angleterre pour ses manufactures, et rendu à New-York à meilleur marché que le charbon américain, et un grand commerce de charbon s'élèverait dans la Nouvelle-Ecosse. Si ce traité avait été ratifié, le Canada aurait reçu une impulsion énorme; nous serions entrés dans une ère nouvelle. Un des principaux traits est qu'il aurait duré vingt-un ans, et dans cet espace de temps, les industries auraient grandi et pris un caractère permanent. Nous savons bien que le Canada possède des institutions politiques de première classe, et que côté à côté deux les formes de gouvernement subissaient l'épreuve. Les Américains ont une théorie conçue dans l'esprit des auteurs de la constitution. Nous, nous avons un gouvernement qui est le résultat de dix siècles d'expérience. Il reste à savoir lequel de ces deux systèmes est le mieux adapté pour promouvoir le bonheur et la prospérité des peuples qui vivent sous chacun d'eux. Afin de pouvoir juger franchement de nos institutions il faut une certaine part de prospérité. Si nous continuons d'augmenter au taux de 10 à 15 par cent en dix ans, tandis que la population des Etats-Unis augmente deux fois autant, nous rétrograderions en fait de progrès, nos institutions n'attireront nulle attention, et notre nationalité s'éteindra avec le temps. Tous ceux qui ont à cœur l'intérêt du pays devraient rechercher une politique qui avancerait nos intérêts, et il croit que jamais mesure ne fut mieux calculée à avancer notre prospérité que ce traité, et toute personne qui l'a opposé par esprit de parti est un mauvais patriote. Il dira, en terminant, que lorsque le négociateur de ce traité ira rejoindre ses pères, la plus fière epitaphe à mettre sur sa tombe sera: "C'est l'homme qui a négocié le Traité de Réciprocité de 1874."

M. CAMPBELL dit que quand la province de la Nouvelle-Ecosse est entrée dans la Confédération, on espérait que ses ressources seraient développées et ses industries encouragées, mais la patience des habitants est presque épuisée, et leurs intérêts foulés au pied. Quant à ce traité il le considère un projet avorté et le gouvernement n'a